



Par un vote électronique, entre le samedi 3 et le jeudi 8 décembre 2022, vous êtes invités à élire vos représentants syndicaux à la Commission Administrative Paritaire. Cette instance a pour rôle d'examiner les situations individuelles des agents de la collectivité.

Pour rappel, **FO** a demandé et obtenu le maintien d'une instance de dialogue pour présenter et défendre vos dossiers d'avancements de grades et des promotions internes. De ce fait, **FO** continue d'être actif et de peser dans les décisions de l'employeur pour faire valoir votre droit au déroulement de carrière. **FO** a également obtenu la revalorisation des ratios d'avancements de grades jusqu'à 100 % pour tous les agents du Département de l'Ain.



FO une organisation syndicale expérimentée pour vous aider, vous représenter et vous défendre tout au long de votre parcours professionnel.

FO connaît parfaitement les règles internes à la collectivité depuis plusieurs années et celles régies par le statut de la fonction publique territoriale.

Depuis plusieurs mandats, les élus **FO** siègent en conseil de discipline pour défendre les agents du Département de l'Ain en cas de difficultés. A plusieurs reprises, par sa connaissance et la négociation, **FO** a obtenu un abaissement ou l'annulation de la sanction proposée par l'employeur.

De plus, **FO** travaille en collaboration avec un cabinet d'avocats spécialisés dans la fonction publique territoriale pour nous aider sur les dossiers complexes et difficiles, à établir des recours gracieux et contentieux devant le tribunal administratif.

Pour ma carrière
LE DÉCLIC  **FO**

Un choix déterminant pour votre déroulement de carrière

Elue pour 4 ans, la Commission Administrative Paritaire (CAP) est composée, à égalité, de représentants du personnel et de représentants de l'administration.

Force Ouvrière s'engage à défendre les personnels dans cette instance.



LES CANDIDATS FORCE OUVRIÈRE sont formés, compétents, efficaces, disponibles et à votre écoute.

Votre avenir dans la Fonction Publique Territoriale doit être défendu par une organisation syndicale forte, libre, indépendante, combative et respectée pour ses convictions et valeurs humaines.

**SYNDICAT FO DES AGENTS
DU DÉPARTEMENT DE L'AIN**

13 avenue de la Victoire - 01000 Bourg-en-Bresse
Mail : fo@ain.fr | Site Internet : http://www.fo-01.fr

Responsable FO : Rodrigue BROUILLIARD - 06 32 64 31 01
Trésorière FO : Maryline DELWARDE - 06 71 91 62 10
Permanence syndicale FO : 04 37 62 16 87

**DU SAMEDI 3
AU JEUDI 8 DÉCEMBRE
VOTEZ ET FAITES VOTER
FO AIN**

Une équipe expérimentée
à votre écoute
pour vous **DÉFENDRE**
et **PORTER**
VOS REVENDICATIONS



Avec
FO AIN
la force syndicale
Services Publics et de Santé



**Ma carrière,
c'est dans ma poche !**



**Pour que vos représentants FO
puissent continuer à vous défendre**

**Du samedi 3 au jeudi 8 décembre 2022
votez et faites voter FO**